

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**portant ouverture d'une enquête publique sur le projet de création
du périmètre délimité des abords (PDA) de l'église Sainte-Cécile, de l'Église Saint-Hippolyte, de la
maison « (rue de la Brèche » et des vestiges gallo-romain de la
villa « des Prés-Bas » de la commune de LOUPIAN**

Il sera procédé du **lundi 2 septembre 2024 à 9h00 au vendredi 20 septembre 2024 à 17h00 inclus**, soit durant 19 jours consécutifs, à une enquête publique sur le projet de création d'un périmètre délimité des abords de la commune de Loupian ;

Monsieur Guy BRUNEL, rédacteur principal en collectivité territoriale, retraité, a été désigné par M. le Président du Tribunal Administratif de Montpellier, en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire cette enquête publique.

**Les informations relatives au projet peuvent être demandées à Madame Sandy CANUEL – Service urbanisme –
tél. : 04 67 43 82 07 – courriel : urbanisme@loupian.fr**

Le dossier d'enquête détaillant le projet de création sera déposé et consultable durant toute la durée de l'enquête soit du lundi 2 septembre 2024 à 9h00 au vendredi 20 septembre 2024 à 17h00 :

– en mairie de Loupian, siège de l'enquête – 1 Place Charles de Gaulle - 34 140 LOUPIAN, aux jours et heures habituels d'ouverture :

– sur le site au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5507>

– par voie électronique au lien suivant : enquete-publique-5507@registre-dematerialise.fr

– au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, 34 place des Martyrs de la Résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04.67.61.61.61 ;

– sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault au lien suivant :

<https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES2/SITE-PATRIMONIAL-REMARQUABLE-SPR>

Les observations et propositions du public pourront être déposées ou transmises durant toute la durée de l'enquête du lundi 2 septembre 2024 à 9h00 au vendredi 20 septembre 2024 à 17h00 inclus :

– sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Loupian, siège de l'enquête : 1 Place Charles de Gaulle - 34 140 LOUPIAN, sur rendez-vous au 04.67.43.82.07

– par écrit à Monsieur Guy BRUNEL, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Montpellier, à la mairie de Loupian, siège de l'enquête : **« Enquête publique création d'un périmètre délimité des abords (PDA) » —1 Place Charles de Gaulle - 34 140 LOUPIAN**

Le commissaire-enquêteur recevra les observations et propositions du public à la mairie de Loupian, 1 Place Charles de Gaulle – LOUPIAN (34 140), lors de ses permanences aux dates et horaires ci-après :

— **lundi 2 septembre 2024 de 9h00 à 12h00**

— **vendredi 20 septembre 2024 de 14h00 à 17h00**

Il pourra également recevoir sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Toute personne en faisant la demande auprès de la préfecture pourra à ses frais, obtenir communication du dossier à la Direction des Relations avec les Collectivités Locales (DRCL) – Bureau de l'Environnement, dès la publication de l'avis d'enquête.

Les rapports et conclusions motivés seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairie de Loupian, siège de l'enquête.

À l'issue de la procédure, le Préfet de Région Occitanie pourra prendre un arrêté portant création du PDA de LOUPIAN.